

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 décembre 2020 réuni à l'espace culturel sous la présidence de son maire Monsieur André JACQUEMIN.

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM JACQUEMIN André, GASPARD Marie-France, FRATTINI Sylvain, CLAUDEL Michèle, SCHMALTZ Jean-Pierre, SEMPIANA Amélie, GERARD Christophe, GERARD Françoise, FRANCOIS Paul, VIRTEL Gérard, CREUSOT Jean - Noël, DIDELOT Pascale, BISCHOFF Yannis, FRECHIN Laurent, OHNIMUS Sophie, DA SILVA Stéphanie, CHAMPREUX Emilie

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mr CLERC Jean Philippe a donné pouvoir à Mr SCHMALTZ Jean Pierre  
Mr BEAUX Emilien a donné pouvoir à Mme GASPARD Marie-France  
Mr PIERRAT Tony a donné pouvoir à Mr GERARD Christophe

### **ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES**

MM CLAUDEY Yvette, LAGARDE Mélanie

**Secrétaire de séance** : Mme GERARD Françoise

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mr Valéry GISCARD D'ESTAING.

Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020 et demande s'il y a des observations à formuler. Le Compte rendu est approuvé.

### **N°2020/12/103 à 126 :** **TARIFS 2021**

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal des différents tarifs communaux à réviser pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord sur les nouveaux tarifs 2021 (annexés au compte-rendu)

### **N°2020/12/127 :**

#### **VENTE PAR CONSORT ETIENNE A LA COMMUNE D ELOYES PROPRIETE PARCELLE AI 160**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité pour la commune d'acheter la parcelle AI 160 comprenant une maison d'habitation avec une parcelle de terrains (contenance totale de 55a83ca).

Après discussion et délibération, et après consultation de l'avis des domaines, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Donne son accord sur l'acquisition de la parcelle AI 160 au prix de 260 000 €
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

## **N° 2020/12/128**

### **VALIDATION APD DE LA MAISON DE SANTE ET DE LA PHARMACIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet détaillé concernant le projet de la maison de santé et de la pharmacie.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de faire plusieurs demandes de subventions pour ce projet auprès des organismes suivants :

- EUROPE (FEADER) ;
- DETR ;
- Conseil Régional Grand Est ;
- Conseil Départemental des Vosges ;
- L'ARS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- VALIDE l'APD exposé auparavant pour un montant total de l'opération de 2 631 554 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subvention aux organismes cités ci-avant
- VALIDE le programme d'investissement ;
- APPROUVE le plan de financement présenté ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents concernant cette affaire.

Mme GERARD Françoise aborde le sujet de la location-vente concernant la pharmacie. Mr JACQUEMIN répond qu'il attendait le planning des travaux pour reprendre contact avec Mr DUBREUIL à ce sujet.

## **N° 2020/12/129**

### **HONORAIRES CABINET HAHA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande émanant du Cabinet HAHA concernant ses honoraires pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'aménagement de la place et des cellules commerciales.

Après discussion, et délibération, le conseil municipal, avec une abstention, et 19 pour, refuse la demande d'honoraires supplémentaires émanant du Cabinet HAHA. En effet aucun travaux supplémentaires ne justifient cette augmentation.

## **N° 2020/12/130**

### **DEMANDE DE DEGREVEMENT RESTAURANT AU FLAMBADOU**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal des différentes demandes du restaurant « Au Flambadou ».

Concernant la demande de dégrèvement de la CFE, Monsieur le Maire l'a transmis à la CCPVM.

Le restaurateur demande un dégrèvement total de son loyer du 4<sup>ème</sup> trimestre et de sa taxe des ordures ménagères suite à la pandémie de COVID 19.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 septembre 2020 accordant une remise gracieuse de 50% du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Plusieurs pistes sont évoquées pour aider le restaurateur.

Après discussion, et délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour, 3 contre et deux voix pour un montant supérieur, décide d'accorder une remise gracieuse de 30% sur le loyer du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Concernant les ordures ménagères, après délibération, le conseil municipal par 19 voix pour et une contre décide de ne pas octroyer de dégrèvement.

Un courrier expliquant les choix du conseil municipal sera transmis au restaurateur.

#### **N° 2020/12/131**

##### **APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER DE LA CCPVM**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du pacte fiscal et financier de la CCPVM.

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve le pacte fiscal et financier de la CCPVM.

#### **N° 2020/12/132**

##### **VALIDATION DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LOSANGE POUR L'IMPLANTATION D'UN SRO (Fibre optique)**

Monsieur le Maire fait lecture des deux conventions concernant l'occupation sur le domaine privé communal au profit de losange pour l'implantation d'un SRO.

Ces deux conventions concernent les postes situés 17 Rue de l'Eglise et 29 Rue de Jarménil. Le troisième poste se situe sur le domaine public communal routier au 1 Rue de Verdun.

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions concernant les parcelles AB 256 et AE148.

#### **N° 2020/12/133**

##### **DEMANDE D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES (SMIC)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil Municipal à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

La commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) ainsi que le Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

##### **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le totem qui sera installé au niveau des cellules commerciales.

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant de la l'Association Française des sclérosés en plaques. Le conseil municipal décide de ne pas subventionner.

Monsieur le Maire fait le point sur les services postaux à Eloyes suite à la réunion avec les responsables, Mme GASPARD et Mme CLAUDEL, il est proposé à la commune de créer soit une agence postale communale ou un relais postal chez un commerçant. Monsieur le Maire explique aux conseillers les conditions des deux solutions.

Des prochaines rencontres doivent avoir lieu pour étudier ces solutions et essayer de garder le bureau de poste ouvert.

Monsieur le Maire informe qu'un problème d'allergie a touché quatre agents lors de leur travail à la station d'épuration. Une étude est en cours pour déterminer le fond de ce problème.

Mme GERARD Françoise informe d'une demande de plusieurs parents concernant l'installation de sanitaires publics à l'aire de jeux des tisserands. Monsieur JACQUEMIN répond que les services vont étudier la faisabilité de la requête.

La séance est clôturée à 22 heures 35.

